

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Toutes les équipes suivantes participent au challenge Maurice Dansac :

- Les 32 équipes réserves des clubs évoluant en Départemental 2 et 3.
- Les 12 équipes éliminées du 1^{er} tour du challenge Festival Foot Pitch U13.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

Organisation sur 3 journées (2 tours qualificatifs et une finale à 4 équipes).

1^{er} tour : Samedi 23 octobre 2021

2^{ème} tour : Samedi 4 décembre 2021

3^{ème} tour : Samedi 29 janvier 2022

Finale : Samedi XX – XX - 2022 (date à définir)

Organisation du 1^{er} Tour (le samedi 23 octobre 2021)

Les 32 équipes réserves des clubs évoluant en Départemental 2 et 3 participent au 1^{er} tour et sont réparties en 8 poules de 4 équipes.

Les équipes classées 1^{ères}, 2^{ème} de chaque poule, plus les quatre meilleures 3^{ème} seront qualifiées pour le tour suivant (soit 20 équipes).

Toutefois, **une seule équipe par club** ne pourra participer au 2^{ème} tour, le cas échéant, l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée sera repêchée.

Organisation du 2^{ème} Tour (le samedi 4 décembre 2021)

Participent au 2^{ème} tour, les 20 équipes qualifiées du 1^{er} tour du Challenge Dansac, plus les 12 équipes éliminées du 1^{er} tour du challenge Festival Foot Pitch U13, soit au total 32 équipes. Elles seront réparties en 8 poules de 4 équipes

Les équipes classées 1^{ères}, 2^{ème} de chaque poule seront qualifiées pour 3^{ème} tour (soit 16 équipes).

Organisation du 3^{ème} tour (le samedi 29 janvier 2022)

Participent au 3^{ème} tour, les 16 équipes qualifiées du 2^{ème} tour. Elles seront réparties en 4 poules de 4 équipes
Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule seront qualifiées pour la finale (soit 4 équipes).

RÈGLEMENT CHALLENGE MAURICE DANSAC



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL – 1 RUE FRANÇOIS PRAT – 86000 POITIERS

SAISON 2021/2022

Organisation du 4ème tour : Finale départementale

Participent à la Finale Départementale les 4 équipes qualifiées au 3^{ème} tour. La finale se disputera sur toute la journée (date et lieu à définir).

Organisation et temps de jeu

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent comme suit :

Poule de 4 équipes :

A contre B,
C contre D,
A contre C,
B contre D,
A contre D,
B contre C.

Temps du jeu : **2 x 12 minutes.**

Temps de jeu total : **3 x 24 = 72 minutes.**

En cas d'absence d'une équipe au plateau : poule de 3 équipes :

A contre B
A contre C
B contre C

Temps de jeu : **2 x 18 minutes.**

Temps de jeu total : **2 X 36 = 72 minutes.**

Classements – Qualification :

À l'issue de chaque tour, dans chaque poule, un classement sera établi, par addition de points cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

3 points pour un match gagné,
1 point pour un match nul,
0 point pour un match perdu,
-1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité.

Ordre du classement :

- 1 - Nombre total de points
- 2 - Jongleries
- 3 - Goal average particulier
- 4 - Goal average général

RÈGLEMENT CHALLENGE MAURICE DANSAC



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL – 1 RUE FRANÇOIS PRAT – 86000 POITIERS

SAISON 2021/2022

Équipe absente / Forfait :

A chaque tour, si une équipe est absente, elle sera déclarée forfait et éliminée du challenge Maurice Dansac.

ARTICLE 3 : EPREUVE DES JONGLERIES OBLIGATOIRE

À chaque tour, avant les rencontres, **toutes** les équipes présentes participent à cette épreuve.

Il sera tenu compte du total des 8 meilleurs résultats sur les 12 participants de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pieds droit pied gauche et tête).

Chaque équipe fera **le total de ses résultats** sur les 8 meilleurs résultats limités à :

50 contacts pied gauche
50 contacts pied droit
50 têtes

2 essais (pas de réchappe, c'est-à-dire aucune autre surface de contact).

Pour les jongleries pieds, le départ du ballon s'effectuera au sol avec possibilité pour le pied faible de lever le ballon avec le pied fort.

En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées comme suit :

1 - Addition au total des 8 meilleurs

1 du total du 9^{ème}
2 du total du 10^{ème}
3 du total du 11^{ème}
4 du total du 12^{ème}

2 - Contacts des têtes seulement

1 du total des 8 meilleurs

3 - Contacts des pieds seulement

1 du total des 8 meilleurs

ARTICLE 4 : HORAIRES

À chaque tour, rendez-vous des équipes **à 13h45.**

Coup d'envoi des rencontres **à 14h30.**

ARTICLE 5 : LICENCES

Chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer soit la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application « Footclubs compagnon » avant le début de chaque match.

Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) n'y figurant pas, ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre.

ARTICLE 6 : FEUILLE DE MATCH

Chaque responsable d'équipe doit remplir et **remettre dès son arrivée la feuille de match jointe** au responsable administratif de la compétition (club recevant). Il transmettra au District les feuilles de match et de licences avant le mercredi suivant.

ARTICLE 7 : PARTICIPATION

Chaque équipe aura droit à **12 joueurs** inscrits sur la feuille de match (*les U11 peuvent participer – maximum 3*). *Trois joueuses U14 (âgées de 13 ans) peuvent également participer.*

ARTICLE 8 : BANCS DE TOUCHE / REMPLACEMENTS

Il sera constitué **uniquement de 2 adultes licenciés au club (l'éducateur et un dirigeant) responsables** de l'équipe et des **joueurs remplaçants**.

Les remplacements sont gérés par l'éducateur responsable de l'équipe.

Tout remplacement de joueur devra s'effectuer sur la ligne médiane (à tout moment du match, sans accord préalable de l'arbitre). Attendre que le joueur remplacé soit sorti de l'aire de jeu pour que le remplaçant puisse entrer.

ARTICLE 9 : ARBITRAGE

Toutes les rencontres seront dirigées par des dirigeants bénévoles **licenciés** des clubs concernés.

Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

Mis à jour le 15/10/2021